

Van: Sarie Abdeslam <abdeslam.sarie@telenet.be>

Aan: veerle.solia@amsab.be

Datum: 12/11/2011 10:22 AM

Bijlagen:  [Lierre.gif](#) (6 kB)

Onderwerp: DN 1150 Semaine du 5 au 11 décembre 2011

Dounia News

Revue de presse hebdomadaire DN n° 1150 : Semaine du 5 au 11 décembre 2011

[Maroc](#) [Belgique](#) [Europe](#) [Agenda](#)

Articles de la semaine

Editorial :

Quelles leçons et quels enjeux après le scrutin du 25 novembre dernier
Rendre aux MRE ce qui est aux MRE

Maroc :

Corruption : Le Maroc maintient sa mauvaise note
Entretien avec Abdessalam ftouh, directeur à la fondation Hassan II
Rencontre avec Christophe OBERLIN
Maroc-Belgique/Sécurité sociale, bientôt une nouvelle convention

Belgique :

Les mariages blancs sont désormais punissables
Les conditions légales du mariage
Accord de gouvernement
Ministres et secrétaires d'État fédéraux du gouvernement Di Rupo
Un député bruxellois sur cinq est musulman
Liste des députés bruxellois d'origine maghrébine
"En Belgique, 80% des Marocains votent PS ou communautaire"
Des musulmans belges radicaux perturbent un débat sur la religion à Amsterdam

Europe :

Relations Islam/Occident: l'institut Gallup lance un indice annuel
Le Sénat adopte le droit de vote pour les étrangers
Comment s'inscrire sur les listes électorales ?
30 ans que je vis en France : pas le droit de voter mais celui d'être instrumentalisé
Le MRAP dénonce la vague d'arrestations ciblant les responsables politiques palestiniens
L'Allemagne facilite l'immigration des étrangers qualifiés
Une personne sur trois âgée de 25 à 54 ans et née à l'étranger est surqualifiée pour son emploi

Agenda & Archives

Tribune libre

POINT DE VUE

Quelles leçons et quels enjeux après le scrutin du 25 novembre dernier

Indépendamment de nos convictions, saluer la victoire du PJD me semble une obligation citoyenne. Ceci dit, le premier enseignement que l'on peut tirer des législatives du 25 novembre dernier, est d'abord la volonté de changement exprimé par la majorité des Marocains. Secundo, ce qui semble être la fin de l'interventionnisme administratif et du paysage politique préfabriqué est également à retenir. Il faut donc faire en sorte, que cela soit irréversible.

Sans vouloir commenter le taux de participation, estimé à 45,4%, contesté par certains observateurs et le vote par procuration (deux) votes seulement, ce qui prouve une fois de plus, l'absurdité de la politique de nos responsables, ce qui est frappant, c'est la prétention que le Mouvement du 20 février a « quitté la scène nationale par la petite porte ». Au contraire, c'est un Mouvement, qui constitue désormais un élément de la réalité sociopolitique du pays. S'il ne représente pas la majorité des Marocains, il en exprime ce que la majorité d'entre eux pensent tout bas. Alors, il faut cesser de se moquer de l'intelligence des marocains.

La deuxième leçon est que, dans l'ensemble des pays touchés par le printemps arabe, les électeurs ont porté les partis « islamistes » en tête. La victoire du PJD lors des élections du 25 novembre dernier, se situe dans le même sillage. Une victoire qui, a fait voler en éclat ce que l'on appelle « l'exception marocaine ». Mais ce qu'il faut surtout retenir, c'est que le résultat des urnes est un vote sanction, sans précédent, à l'encontre de la politique poursuivie jusque là.

Lire la suite : <http://akhbardounia.wordpress.com/2011/12/07/quelles-lecons-et-quels-enjeux-apres-le-scrutin-du-25-novembre-dernier/>

UN APPEL A LA RAISON

Rendre aux MRE ce qui est aux MRE

Au moment où notre pays s'attèle avec sérénité à la construction d'un Etat de droit respectueux des libertés publiques et individuelles,

Après que le peuple marocain s'est exprimé clairement, le 1er juillet et le 25 novembre 2011, pour une évolution pacifique vers ce même objectif,

Au moment où le parti, vainqueur du scrutin législatif du 25 novembre, le PJD, conduit les consultations nécessaires à la formation de son gouvernement,

L'association ALMOHAGIR, respectueuse de la légalité et de la volonté du peuple marocain, qui a toujours privilégié l'intérêt du pays et s'est attachée à défendre sa culture et ses causes légitimes, estime qu'il est de son rôle et de son devoir d'alerter et de lancer cet appel pressant à l'adresse du PJD :

Considérant que les MRE constituent une force économique majeure ;

Considérant que des MRE forts de leurs droits civiques et constitutionnels sont à même de jouer un rôle décisif dans la promotion des intérêts supérieurs et stratégiques du pays, à l'instar des autres « diasporas » ;

Considérant que cette force a été bridée et contrariée par des initiatives et des décisions inadaptées qui n'ont généré que méfiance et rupture ;

ALMOHAGIR estime qu'il est de l'intérêt du pays que le PJD saisisse ce moment historique pour prendre les mesures les plus audacieuses et les plus justes afin :

- d'assurer la mise en œuvre et de vivifier les droits politiques que la Nouvelle Constitution reconnaît aux MRE (articles 16, 17, 18 et 163) ;
- de trouver les solutions les plus rationnelles pour leur garantir une représentation institutionnelle, politique et citoyenne digne et efficiente ;
- d'instituer un véritable Ministère MRE, doté de prérogatives et de moyens suffisants, sous l'autorité d'une personne qualifiée, issue de leurs rangs, connaissant leurs besoins, pour mieux répondre à leurs attentes ;
- de régler le problème épique du CCME en favorisant l'avènement d'un Conseil fiable, pacifié, proche des MRE, fait pour eux et par eux, avec des missions orientées vers la promotion et la défense de leurs droits et intérêts ;
- de favoriser le recrutement de compétences MRE au profit des services consulaires et diplomatiques, notamment les services culturels et sociaux.

Pour tout dire, il n'est plus possible de décider en lieu et place des MRE. L'échec de la « procuration » est là pour nous rappeler cette évidence.

Les MRE sont des citoyens marocains et fiers de l'être; c'est tout dire.

Pour le CAI-ALMOHAGIR/ Paris le 05 décembre 2011
Mohammed MRAIZIKA / Contact : m.mraizika@laposte.net

Maroc**Top****Corruption : Le Maroc maintient sa mauvaise note**

Par comparaison aux pays arabes, le Maroc se classe derrière la Tunisie qui occupe la 73ème place avec une note de 3,8 et devance de très loin l'Algérie.

Selon l'Indice de perception de la corruption (ICP) 2011 publié par Transparency International, le Maroc a gardé la même note que l'année 2010, soit 3,4 sur 10.

Le Maroc est passé de la 85ème place en 2010 à la 80ème en 2011 sur 183 pays contre 178 en 2010.

L'indice de perception de la corruption classe les pays et territoires selon leur niveau perçu de corruption du secteur public. Il s'agit d'un indicateur global qui combine les différentes sources d'information sur la corruption, ce qui permet de comparer les pays. La grande majorité des 183 pays et territoires évalués ont un score inférieur à cinq sur une échelle de 0 (très corrompu) à 10 (très propre.) Nouvelle-Zélande, le Danemark et la Finlande en haut de la liste, tandis que la Corée du Nord et la Somalie sont à la base.

Rapport : download in PDF Anglais :
<http://www.transparency.org/content/download/63863/1022714>

Rapport : download in PDF Arabe :
<http://www.transparency.org/content/download/63906/1023338>

**Entretien avec Abdessalam ftouh, directeur à la fondation Hassan II
«Migration et codéveloppement : quels enjeux ?»**

Apporter une contribution efficace à la gestion des questions migratoires.

Date repère : 18 décembre 1990 : les Nations unies adoptent la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille qui «vont exercer, exercent et ont exercé» un travail pendant «tout le processus de migration». Pour tous, avec ou sans papiers, des droits fondamentaux sont réaffirmés en « considérant la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent fréquemment les travailleurs migrants et les membres de leur famille». La Convention «met en place des normes légales, fournit un cadre pour les lois et politiques nationales reconnaissant les vulnérabilités spécifiques des migrants et promeut des conditions humaines et légales de travail et de vie ». L'année dernière à l'occasion du 20e anniversaire de cette convention, l'Assemblée générale des Nations unies lançait une campagne mondiale pour demander aux Etats de mettre fin aux abus et à l'exploitation des migrants en protégeant leurs droits humains. Il reste que dans le monde entier, ces droits régressent quand ils ne sont pas foulés au pied et que, deux décennies plus tard, seule une quarantaine d'Etats ont ratifié cette convention.

Lire la suite :

http://www.lematin.ma/journal/Entretien-avec-Abdessalam-ftouh-directeur-a-la-fondation-Hassan-II_-Migration-et-codeveloppement--quels-enjeux--/159700.html

Rencontre avec Christophe OBERLIN

Pianofabriek : rue du Fortstraat 35, 1060 St Gillis/Gilles
Le mardi 13 décembre 2011



Il n'est ni journaliste ni « expert en relations internationales ». Mais depuis dix ans, il se rend dans la bande de Gaza plusieurs fois chaque année, pour y soigner les blessés de l'Intifada et enseigner la chirurgie à ses confrères palestiniens soumis au blocus de l'État d'Israël. Au-delà de son simple bistouri, il a su observer, écouter et questionner. Ce n'est donc pas un rapport technique qu'il nous livre ici, mais tout simplement sa propre

expérience de médecin voyageur, à travers une série de regards, d'anecdotes et de récits qui nous font vivre ce qui n'est pas rapporté par les agences de presse. En tableaux insolites, drôles ou émouvants, il nous brosse l'envers du décor.

M. OBERLIN est également le coauteur avec Jacques-Marie BOURGET de Survivre à Gaza, la biographie de Mohamed al-RANTISSI, le chirurgien palestinien frère du dirigeant historique du HAMAS assassiné par l'État d'Israël.

Cette soirée sera aussi l'occasion d'évoquer les actions de soutien à la PALESTINE, la manifestation du 27 Décembre, ainsi que la deuxième édition de la mission « Bienvenue en PALESTINE ».



Maroc-Belgique/Sécurité sociale Bientôt une nouvelle convention

De notre correspondante à Bruxelles, Marie-Noëlle Rasson

L'assurance soins de santé sera intégrée au nouveau texte
Il sera également applicable aux autres ressortissants européens

C'est un projet qui ne devrait pas tarder à voir le jour! La nouvelle convention Maroc-Belgique en matière de sécurité sociale est bel et bien sur les rails, comme l'a récemment rappelé le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle Jamal Rhmani. Elle remplacera l'ancienne qui date de 1968 et aura pour objectif principal d'intégrer l'assurance des soins de santé. C'est l'adoption du code de la couverture médicale de base qui a permis de relancer ce dossier. Suite à ce geste fort du Maroc, une commission mixte belgo-marocaine de sécurité sociale a été mise sur pied en avril 2009 en vue d'entamer des négociations. La dernière réunion de la commission s'est déroulée en avril 2011. «Nous attendons encore quelques éclaircissements de la partie marocaine avant de clôturer les travaux. Une fois ceux-ci clôturés, nous pourrons préparer la signature de la nouvelle convention», indique Hendrik Hermans, conseiller-coordonnateur auprès du service public belge fédéral de Sécurité sociale.

Lire la suite :

<http://www.leconomiste.com/article/889403-maroc-belgiquesecurite-socialebrbientot-une-nouvelle-conventionbrde-notre-corresponda>

Belgique

Top

Les mariages blancs sont désormais punissables



Les personnes qui se marient en Belgique dans le seul but d'obtenir un permis de séjour sont désormais passibles de peines de prison pouvant aller jusqu'à 2 ans. La loi qui pénalise les mariages "blancs" est en effet parue mardi au Moniteur et entre en vigueur immédiatement. La Chambre avait approuvé en décembre dernier le projet de loi du ministre de l'Intérieur Patrick Dewael. Jusqu'à présent, les mariages blancs ne pouvaient pas être punis, sinon dans certains cas tombant sous le coup de la loi réprimant le trafic ou la traite des êtres humains. Lorsqu'ils étaient établis, les mariages blancs étaient simplement dissous. L'officier de l'état civil pouvait aussi refuser de célébrer le mariage s'il avait des soupçons. Désormais, des peines sont instituées. Elles varient en fonction du degré de gravité: un mariage blanc contre paiement sera sanctionné d'une amende et/ou d'une peine de 15 jours à un an de prison. Si l'union a été imposée par la force, le prévenu risque entre un mois et deux ans de prison, et/ou une amende. (NLE) © BELGA

Les conditions légales du mariage

La législation belge impose plusieurs conditions pour pouvoir se marier. Les principales conditions du mariage sont :

- l'âge minimum : l'âge minimum pour pouvoir se marier est 18 ans. Le tribunal de la jeunesse peut supprimer cette limite d'âge pour motifs graves.
- consentement des époux : les deux partenaires doivent consentir librement au mariage.
- pas de lien de parenté : la loi interdit le mariage entre personnes qui ont un lien de parenté ou d'alliance trop proche. Le Roi peut toutefois, pour des motifs graves, lever l'interdiction de se marier entre parents. Une telle demande doit être adressée au ministre de la Justice.
- interdiction de bigamie : une personne qui est déjà mariée ne peut pas contracter un second mariage. Cette interdiction est également valable pour les étrangers qui se marient en Belgique, même si leur loi nationale l'admet. La bigamie est un fait punissable.

Mariage blanc

Dans un mariage blanc, au moins un des époux a l'intention d'obtenir un permis de séjour en Belgique. Lorsque l'officier de l'état civil suspecte un mariage blanc, il/elle peut refuser le mariage. L'officier de l'état civil doit signaler tout refus de célébrer un mariage impliquant une personne étrangère à l'Office des Etrangers. Les tentatives de mariages blancs sont punissables.

Mariage forcé

Un mariage forcé est un mariage qui est contracté sans le libre consentement des deux époux, ou lorsque le consentement d'au moins un des époux a été donné sous la violence ou la menace. Si l'officier de l'état civil suspecte un mariage forcé, il/elle peut refuser le mariage. Les mariages forcés sont punissables.

Sexe des époux

Depuis juin 2003, le mariage entre deux personnes du même sexe est autorisé en Belgique.

Etrangers

En Belgique, un mariage peut être célébré lorsque l'un des futurs époux :
est Belge au moment de la célébration, réside en Belgique depuis plus de trois mois
La résidence en Belgique depuis plus de trois mois peut être prouvée par tous les moyens possibles :
billet d'avion, quittances de loyers, preuves de formalités administratives accomplies auprès des autorités

En cas de doute, l'officier de l'état civil prendra une décision.

L'officier de l'état civil ne peut pas refuser un mariage pour le seul motif qu'un étranger séjourne de manière illégale dans le pays.

Les étrangers doivent répondre aux conditions de mariage du pays dont ils ont la nationalité.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le service de l'Etat civil de la commune où vous souhaitez vous marier.

NDLR

Dans le même sujet et pour plus d'information je vous propose :

Étude de législation comparée n° 159 - février 2006 - La lutte contre les mariages de complaisance

http://www.senat.fr/lc/lc159/lc159_mono.html

Accord de gouvernement



Après 535 jours de crise politique historique, les six partis belges engagés dans les négociations ont conclu mercredi soir un accord de principe ouvrant la voie à la formation d'un gouvernement dirigé par le socialiste francophone Elio Di Rupo.

Concernant l'Islam et l'Exécutif, l'accord de gouvernement fédéral se limite à la page 142 au passage suivant :

"Une solution structurelle doit être dégagée pour l'exécutif musulman et un débat relatif à la reconnaissance des cultes doit être ouvert"

Le site de La Libre : <http://download.saipm.com/pdf/libre/polgenerale.pdf>

Le site du Soir : http://www.lesoir.be/actualite/belgique/elections_2010/2011-12-02/voici-l-accord-de-gouvernement-en-integralite-881093.php.

Composition et répartition des compétences des ministres et secrétaires d'État fédéraux du gouvernement Di Rupo.

- **Monsieur Elio di Rupo,**
Premier Ministre
- **Monsieur Steven Vanackere**
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
- **Monsieur Didier Reynders**
Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
- **Monsieur Johan Vande Lanotte**
Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
- **Monsieur Vincent Van Quickenborne**
Vice-Premier Ministre et Ministre des Pensions
- **Madame Joëlle Milquet**
Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur
- **Madame Laurette Onkelinx**
Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
- **Madame Sabine Laruelle**
Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture
- **Monsieur Pieter De Crem**
Ministre de la Défense
- **Monsieur Paul Magnette**
Ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
- **Madame Annemie Turtelboom**
Ministre de la Justice
- **Monsieur Olivier Chastel**
Ministre du Budget et de la Simplification administrative
- **Madame Monica De Coninck**
Ministre de l'Emploi

Secrétaires d'Etat

- **Monsieur Melchior Wathelet**
Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, adjoint à la Ministre de l'Intérieur, et Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier Ministre
- **Monsieur Philippe Courard**
Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
- **Monsieur Servais Verherstraeten**
Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier Ministre, et Secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments, adjoint au Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
- **Madame Maggie De Block**
Secrétaire d'Etat à l'Asile, à l'Immigration et à l'Intégration sociale, adjointe à la Ministre de la Justice
- **Monsieur Hendrik Bogaert**
Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
- **Monsieur John Crombez**
Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au Premier Ministre

Un député bruxellois sur cinq est musulman

En 20 ans, le nombre de députés bruxellois musulmans a crû de 0 à 19, apprend-on dans la dernière analyse de Brussels Studies



BRUXELLES Inédit, pointe Fatima Zibouh, chercheuse à l'ULg et auteure de la dernière contribution de la revue scientifique Brussels Studies . Quoi ? La représentation politique des musulmans à Bruxelles □ comme se nomme cette dernière étude □, en comparaison aux autres grandes villes européennes. Et poursuit-elle, en introduction, □cette originalité est d'autant plus forte que l'un des sièges du Parlement bruxellois est attribué pour la première fois à une députée portant un foulard, Mahinur Ozdemir□. De 0, à la naissance de la Région en 1989, les musulmans occupent désormais, et depuis les dernières élections régionales, 21,3 % des sièges au Parlement bruxellois. Qui sont-ils ? Comment expliquer cette croissance ? Éléments de réponse.

1. QUI ? On entend ici par musulmans les élus qui se définissent eux-mêmes comme musulmans ou de culture musulmane. Ceux encore qui dans leurs discours et leur pratique électorale font référence (directement ou indirectement) à l'islam. Ces députés présentent divers profils; de la fréquentation régulière à la mosquée à l'athéisme ou à l'agnosticisme. Les parcours scolaire et professionnel sont également très diversifiés.
2. 2004, LE TOURNANT . Ces élections régionales semblent avoir constitué un véritable tournant □ lié entre autres aux changements du code électoral□. Mais pas seulement : c'est aussi la première fois que deux élus socialistes de culture musulmane accèdent à des postes ministériels aux niveaux régional et communautaire (Fadila Laanan et Émir Kir).
3. POURQUOI ? Outre les facteurs institutionnels (mode de scrutin proportionnel, 200.000 naturalisations depuis 1989 à Bruxelles dues aux lois sur la nationalité, etc.), cette représentation politique s'explique aussi par la diversité et le multilinguisme de Bruxelles. Que l'on constate particulièrement dans certaines zones de la capitale présentant une forte concentration de populations musulmanes (les derniers chiffres font état d'un quart de la population bruxelloise, soit 250.000). Enfin, la mobilisation des associations (200 organisations) est aussi importante dans la Région. Preuve par l'exemple ? Il semblerait que le monde associatif turc soit mieux structuré et plus marqué. Ce qui pourrait expliquer les bons résultats des candidats d'origine turque, comme ceux d'Émir Kir, arrivé derrière Charles Picqué, ministre-président.

5/12/2011, R. Le
Source : La libre.be

NDLR

Liste des députés bruxellois (2009-2014)

Liste par groupe au parlement bruxellois :

- **Groupe linguistique francophone (total : 72)**
- Parti Socialiste PS (21)
- Ecolo (16)
- Mouvement Réformateur MR (13)
- Fédéralistes démocrates francophones FDF (11)
- Centre démocrate humaniste CdH (11)
- **Groupe linguistique néerlandophone (total : 17)**
- Open Vlaamse Liberalen en Democraten (4)
- SP.a (4)
- Vlaams Belang (3)
- Christen-Democratisch en Vlaams (3)
- Groen! (2)
- NVA (1)

Liste des députés bruxellois d'origine maghrébine (14):

- **Parti Socialiste PS (8)**
Mohamed Azzouzi(Echevin)
Sfia Bouarfa (Conseillère communale)
Mohammadi Chahid remplace Fadila Laanan (Conseiller communal)

- Mohamed Daif (Echevin)
 Ahmed El Ktibi (Echevin)
 Nadia El Yousfi (Echevin)
 Jamal Ikaazban (Echevin)
 Mohamed Ouriaghli (Echevin)
- **Ecolo (3)**
 Aziz Albishari (conseiller communal, ancien échevin)
 Zakia Khattabi
 Ahmed Mouhssin (conseiller communal)
 - **Centre démocrate humaniste CdH (2)**
 Hamza Fassi-Fihri (Echevin)
 Ahmed El Khannouss (Echevin)
 - **SP.a (1)**
 Fouad Ahidar (conseiller communal)

"En Belgique, 80% des Marocains votent PS ou communautaire"

Le Sénat français a adopté jeudi soir la proposition de loi sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. La Belgique a voté une réforme similaire en 2004. Que peut-on en tirer ?



Atlantico : Vous avez étudié la sociologie du vote des étrangers et des immigrés en Belgique. Quelle est votre analyse ?

Andrea Rea : Dans la revue française de sciences politiques (2010), notre article tente d'expliquer les raisons pour lesquelles -de manière globale- on remarque qu'il y a une très forte représentation politique des différents rangs de migrants en Belgique. En insistant surtout sur un déterminant essentiel : la loi électorale même. Cette dernière favorise l'émergence de candidats issus de l'immigration, ce qui suppose aussi que les partis s'ouvrent. Mais fondamentalement, comme la loi électorale fonctionne sous une logique de vote obligatoire, cela change beaucoup de choses.

Lire la suite :

<http://www.atlantico.fr/decryptage/vote-etrangers-exemple-belge-bruxelles-ps-communautaire-andrea-rea-239217.html>

Des musulmans belges radicaux perturbent un débat sur la religion à Amsterdam

Le député GroenLinks Tofik Dibi, siégeant à la Deuxième Chambre, et l'écrivain et activiste musulmane Irshad Manju ont déposé plainte à la police après que des musulmans radicaux belges eurent perturbé mercredi soir un débat organisé au centre "De Balie" à Amsterdam.

Les perturbateurs ont proféré des menaces et des insultes. Deux d'entre eux ont été arrêtés. "Le fait que le débat ait été perturbé montre qu'aux Pays-Bas aussi il est nécessaire de continuer à parler de l'islam libre et modéré", a réagi M. Dibi après l'incident.

Selon le directeur du centre, Yoeri Albrecht, une trentaine d'"idiots" ont perturbé le débat. L'unité mobile (Mobiele Eenheid - ME) de la police d'Amsterdam a dû intervenir pour conduire les perturbateurs à l'extérieur. La police anti-émeute a évoqué plus tard un groupe de 22 personnes, dont deux ont été arrêtés, l'un pour menaces et l'autre pour insultes.

L'une des intervenantes au débat n'était autre qu'Irshad Manji, connue pour ses critiques envers l'islam et auteur, entre autres, du livre "Le dilemme islamique". Le député GroenLinks Tofik Dibi, siégeant à la Deuxième Chambre, participait également à la discussion. Les perturbateurs, qui auraient également jeté des œufs, exigeaient des participants à la discussion qu'ils quittent le podium. (belga)

08/12/11 00h02

Source : 7/7

Deux musulmans radicaux belges restent détenus aux Pays-Bas pour avoir perturbé un débat

Belga | 08 Décembre 2011 17h19

Les deux musulmans radicaux belges qui ont perturbé un débat, mercredi soir, à Amsterdam sont toujours en état d'arrestation. Ils seront présentés au juge-commissaire, probablement vendredi, a indiqué la police néerlandaise.

Les deux hommes, âgés de 19 et 22 ans, faisaient partie d'un groupe d'une vingtaine de personnes qui ont perturbé un débat sur la religion organisé au centre "De Balie" à Amsterdam. Une des intervenantes dans le débat, Irshad Manji, écrivaine et militante canadienne qui défend un islam moderne, a été bombardée d'oeufs par les manifestants. Les activistes qui ont perturbé le débat seraient membres du groupe belge Sharia4Belgium qui a créé une branche néerlandaise: Sharia4Holland. (MUA) Source : RTL.be

Europe

Top

Relations Islam/Occident: l'institut Gallup lance un indice annuel



ABOU DHABI - Le Sénégal et la Mauritanie sont les pays musulmans à avoir la meilleure opinion de l'Occident, et la France et l'Allemagne sont les pays occidentaux à avoir la meilleure appréciation envers l'Islam, selon un sondage de l'Institut Gallup rendu public mercredi à Abou Dhabi. Lors d'une conférence, Dalia Mougahed, directrice du centre Gallup pour les études sur l'islam, a indiqué que le sondage, qui est appelé à devenir annuel, visait à mesurer les relations Islam-Occident.

L'étude a englobé plus de 45.000 personnes de 45 pays d'Europe, d'Amérique et du monde musulman. Les personnes sondées ont été interrogées sur ce qu'elles pensaient de l'Occident dans le cas où elles étaient ressortissantes de pays musulmans, ou de l'Islam dans celui où elles étaient occidentales.

Le Sénégal (88), la Mauritanie (84) et le Mali (82) sont arrivés en tête de cet indice, comme ayant l'attitude la plus positive envers l'autre (dans ce cas l'Occident), alors que le Yémen (44), l'Inde (40), le Pakistan (38) et l'Afghanistan (36) arrivent derniers. La France (64) et l'Allemagne (62) sont les pays occidentaux ayant la meilleure opinion de l'Islam, avec des résultats meilleurs que ceux de Grande-Bretagne (56) ou des Etats-Unis (49).

Ce sondage est essentiel si nous voulons avoir un moyen de mesurer la perception par les pays musulmans de l'Occident et vice-versa, a déclaré à l'AFP Mme Mougahed, ancienne conseillère pour les affaires religieuses de l'administration du président américain Barak Obama.

Elle a souligné que la perception par les musulmans de l'Occident découlait surtout de leur perception de la politique des Etats-Unis et n'était pas liée à la religion. Les pays qui ont eu les scores les plus bas sont en situation de conflit, comme le Pakistan ou l'Afghanistan, et ceux qui ont obtenu les résultats les meilleurs sont très pauvres et dépendent beaucoup de l'Occident, a-t-elle noté.

(©AFP / 07 décembre 2011 21h01)

Source : Romandie.com

France

Le Sénat adopte le droit de vote pour les étrangers

La majorité de gauche a validé la proposition de loi jeudi soir, après des discussions animées.

Le Sénat (c) AFP

Le Sénat a adopté jeudi 8 décembre au soir, par 173 voix contre 166, une proposition de loi constitutionnelle de la nouvelle majorité de gauche accordant le droit de vote aux municipales des étrangers non communautaires.



Ce vote est intervenu après un long débat houleux au cours duquel la droite, menée par le premier ministre François Fillon a sorti l'artillerie lourde contre ce texte.

C'est la proposition de loi qui avait été déjà votée à l'Assemblée nationale en mai 2000 sous le gouvernement de Lionel Jospin que le Sénat a reprise et adoptée. Un amendement remplaçant les mots "peut être" (le droit de vote peut être accordé) par le mot "est" a été voté.

Les étrangers ne pourront pas devenir maires

Le texte permet aux étrangers d'être élus conseillers municipaux mais interdit qu'ils deviennent maires et participent aux élections sénatoriales en tant que grands électeurs. Une loi organique décidera des modalités, notamment de la condition de résidence, qui devrait être de cinq ans. "C'est pour nous un moment important, une réparation de la discrimination qui existe sur le territoire entre les étrangers non communautaires et communautaires" a lancé la présidente du groupe communiste (CRC) Nicole Borvo Cohen-Séat. Les ressortissants de l'Union Européenne ont le droit de vote local depuis la ratification du traité de Maastricht.

Ce texte constitutionnel n'a aucune chance d'être voté sous cette législature. Ayant été amendé, il doit revenir devant l'Assemblée nationale qui n'a cependant pas le dernier mot pour ce type de texte. En cas de désaccord il repartir à nouveau pour le Sénat. S'il est un jour adopté par le parlement il devra ensuite être transféré au chef de l'Etat qui le soumettra à referendum ou le gardera dans un tiroir.

Le Nouvel Observateur avec AFP

France : Élections

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

8.12.2011

Pour pouvoir voter en 2012, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales, la date limite d'inscription étant fixée au 31 décembre 2011. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

Lire la suite : <http://tr1.bp19.net/r5.aspx?GV1=ASP2075XXXXX000TVJ001TJ2L001VB3HK&mpvrs=0001F46E0A98175AF>

30 ans que je vis en France : pas le droit de voter mais celui d'être instrumentalisé

LE PLUS. Le Sénat examine ce jeudi la proposition de loi donnant aux étrangers hors-Union européenne le droit de vote aux élections municipales. Ali El Baz, un Marocain vivant en France depuis 1975, défend farouchement cette disposition, tout en regrettant de perdre une part de sa dignité en "mendant un droit naturel".

Par Ali El Baz Citoyen sans droit de vote
Édité et parrainé par Hélène Decommer

Je suis arrivé en France en 1975, à 23 ans. J'ai aujourd'hui 60 ans et je ne peux toujours pas voter. Je suis las de lutter pour ce droit de vote comme je le fais depuis 30 ans, las de le revendiquer. J'ai l'impression de mendier un droit qui m'est dû.

Lire la suite :

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/221289;30-ans-que-je-vis-en-france-pas-le-droit-de-voter-mais-celui-d-etre-instrumentalise.html>

Le MRAP dénonce la vague d'arrestations ciblant les responsables politiques palestiniens



Alors que le 11 décembre prochain sera célébré le 44ème anniversaire de la création du Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP) et que le 14 décembre sera célébré le 42ème anniversaire du Mouvement de résistance

islamique (Hamas), les autorités israéliennes ont lancé depuis le début du mois une campagne d'arrestations ciblant de très nombreux responsables de ces deux mouvements.

Le MRAP dénonce et condamne cette vague d'arrestations qui frappe les responsables du FPLP et du Hamas. Il exige la libération immédiate de Salah Hamouri et de tous les prisonniers politiques palestiniens. Il demande que cessent les violations des droits fondamentaux du peuple Palestinien de la part de l'Etat d'Israël dans les territoires occupés.

Le MRAP invite le Procureur de la Cour pénale internationale à ouvrir une enquête sur toutes les violations commises par l'Etat d'Israël pouvant constituer un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. Il rappelle notamment la conclusion du Tribunal Russel sur la Palestine du 7 novembre 2011 qui conclu : « Israël commet le crime d'apartheid qui est un crime contre l'humanité ».

Paris, le 9 décembre 2011

L'Allemagne facilite l'immigration des étrangers qualifiés

09.12.2011

Le gouvernement allemand a adopté cette semaine, en conseil des ministres, un projet de loi visant à faciliter l'installation en Allemagne des personnes qualifiées d'origine étrangère. Il abaisse le seuil de revenus exigé pour obtenir un permis de séjour et introduit en Allemagne la nouvelle « carte bleue européenne ».

Introduction de la nouvelle « carte bleue » européenne

Il s'agit « d'un progrès majeur », a commenté Philipp Rösler, ministre allemand de l'Économie. « Pour la première fois, nous mettons en place une politique d'immigration contrôlée qui, en outre, répond à la grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée dont souffre l'économie allemande. [□] La compétition mondiale impose à l'Allemagne d'être un site attractif pour les meilleurs cerveaux et talents ».

Les dispositions touchant aux revenus constituent l'un des éléments essentiels de la réforme. Dorénavant, les étrangers hautement qualifiés pourront obtenir un titre de séjour permanent dès un seuil de 48 000 euros annuels, au lieu de 66 000 euros actuellement. Les diplômés de l'enseignement supérieur pourront, eux, solliciter le nouveau titre de séjour européen, la « carte bleue », dès 44 000 euros. Dans les professions les plus exposées à la pénurie, cette barre sera même abaissée à 33 000 euros. Au bout de deux ans, ils pourront demander un titre de séjour permanent.

AL

L'Allemagne va faciliter l'immigration, sauf pour les Roumains et Bulgares

Le gouvernement allemand a annoncé mercredi qu'il allait faciliter l'immigration de travailleurs qualifiés face à la pénurie de main-d'œuvre, mais a dans le même temps prolongé les restrictions touchant les Roumains et les Bulgares.

Un étranger issu d'un pays non-européen et obtenant un travail rémunéré plus de 48.000 euros par an, contre 66.000 euros jusqu'ici, obtiendra un permis de séjour permanent, sans condition de diplôme, et la procédure sera accélérée, selon un projet de loi adopté mercredi en Conseil des ministres.

Le permis sera retiré si l'intéressé perd son travail et touche des prestations sociales pendant les trois premières années.

Les chercheurs, les étrangers diplômés d'une université allemande ou en formation professionnelle en Allemagne pourront également plus facilement immigrer, selon ce projet.

Le gouvernement fédéral entend ainsi contrer activement la menace de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, a expliqué le ministère de l'Économie dans un communiqué.

Si l'Allemagne, confrontée à un vieillissement accéléré et avec un chômage au plus bas, accueillera plus facilement les cerveaux de l'extérieur de l'Union européenne, elle a dans le même temps prolongé des restrictions visant les Roumains et les Bulgares exerçant des

professions peu qualifiées.

Les travailleurs du bâtiment, du nettoyage et de la décoration intérieure de ces deux pays n'auront pas accès à l'Allemagne, pour deux années supplémentaires, soit jusqu'à fin 2013.

L'immigration des ressortissants diplômés de ces pays doit en revanche être facilitée.

Dans le même temps, le gouvernement compte transposer la directive européenne sur la carte bleue, qui doit permettre en Allemagne à des étrangers hors Union, gagnant plus de 44.000 euros annuels, d'immigrer.

Dans les métiers en forte demande de main-d'œuvre (technologies, informatique, télécommunications, médecins), la barrière d'entrée sera abaissée à 33.000 euros annuels.

Pour cette carte bleue européenne, le candidat à l'immigration doit être titulaire d'un diplôme du supérieur. Au bout de deux ans, il pourra obtenir un permis de séjour à durée indéterminée.

Dans son ensemble, la formule pourrait intéresser 350.000 personnes par an, selon un porte-parole du ministère de l'Intérieur.

Le but de cette réforme est de faire tomber les obstacles bureaucratiques et d'instaurer un système transparent, fondé sur des critères clairs et in fine de rendre l'Allemagne attirante pour la main-d'œuvre étrangère, selon le ministère de l'Economie.

Ces mesures restent inachevées, et ne devraient concerner qu'un nombre symbolique de personnes en raison des seuils de revenus retenus, a critiqué dans un communiqué Annelie Buntenbach, une dirigeante de la Fédération des syndicats allemands DGB.

Avec un chômage au plus bas depuis la Réunification et une population en vieillissement accéléré, l'Allemagne connaît une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et des responsables économiques ont appelé à faire appel à l'immigration pour résoudre le problème.

Encore faudra-t-il attirer suffisamment de candidats pour les 1,8 million de postes qui seront vacants d'ici à 2020, selon les estimations gouvernementales. Les gens ne font pas la queue pour venir en Allemagne, a ainsi reconnu la chancelière Angela Merkel lors d'un congrès mardi.

07/12/2011- Source : Romandie/AFP

Une personne sur trois âgée de 25 à 54 ans et née à l'étranger est surqualifiée pour son emploi



Au fil des années, le phénomène migratoire a eu un impact sur la composition des sociétés européennes. En 2010, les personnes nées à l'étranger représentaient 9,4% de la population de l'UE27. Leur situation socio-économique était en général moins favorable que celle des natifs¹.

En 2008 dans l'UE27, le taux de chômage des personnes âgées de 25 à 54 ans nées à l'étranger était supérieur à celui des natifs du même groupe d'âge (10% contre 6%). Lorsqu'elles travaillent, les personnes nées à l'étranger ont souvent plus de difficultés à trouver un emploi correspondant à leur niveau d'éducation. Cette caractéristique peut être mesurée par le taux de surqualification² qui se réfère au pourcentage de personnes ayant un niveau d'éducation élevé, mais dont l'emploi ne correspond pas à ce niveau. Dans l'UE27 en 2008, le taux de surqualification des personnes âgées de 25 à 54 ans nées à l'étranger était supérieur à celui des natifs (34% contre 19%).

Lire la suite :

<http://www.ct2e.com/2011/12/08/une-personne-sur-trois-agee-de-25-a-54-ans-et-nee-a-letranger-est-surqualifiee-pour-son-emploi/>

Agenda

[Top](#)

EVENEMENT :

l'AFSP vous donne rendez-vous le **14 décembre 2011 de 19h30 à 21h** à l'Espace Bernanos pour une conférence avec Jean-François Chemain autour de son livre Kiffe la France. Cette conférence sera retransmise en direct depuis la plateforme libertepolitique.com. Vous pourrez également adresser vos questions en temps réel au conférencier.

Espace Georges Bernanos : 4 rue du Havre - Paris 9e - M° Havre Caumartin ou St-Lazare

La Mosquée Assounna vous invite à une conférence qui a pour thème :
« Un bilan s'impose ! »
par Rachid Haddach

Le vendredi 9 décembre à 18h30
Adresse : Rue Bissé 16 - 1070 Bruxelles

Dans le cadre des activités d'Education Permanente du MRAX, le Groupe de travail « Hainaut/Charleroi » vous invite à une conférence-débat sur :

**La crise économique nourrit-elle le racisme ?
Comment mieux protéger les populations précarisées, exposées aux discriminations ?**

Date : le dimanche 18 décembre 2011, dès 17h
Lieu : à la Salle "Braise Culture"
Adresse : rue Zénobe Gramme, 21 6000 Charleroi

Avec les précieuses contributions de :

- Inès WOUTERS, Avocate spécialisée en droits de l'homme
- Germain MUGEMANGANGO, Politologue et président du PTB Hainaut

Inscription souhaitée via adindima@gmail.com
Contact : Abdou MOUSSADAQ,
Responsable du Groupe de travail Education Permanente « Hainaut/Charleroi » - 0483.063.126.

L'association TIWIZI 59 fête le nouvel an AMAZIGH

Le vendredi 21 janvier 2012 : 19h à 22h
19h30 : Projection d'un documentaire qui trace le rôle des berbères dans les dernières révoltes en Afrique du Nord (20 min).
20h -22h : Conférence-débat

« Le mouvement amazigh (berbère) et les révoltes populaires récentes en Afrique du Nord (Maroc , Algérie, Tunisie et Libye) ».

Avec l'intervention de :

- Ahmed Assid (Maroc) : Le mouvement amazigh marocain à l'épreuve de la nouvelle constitution et les configurations politiques actuelles: positionnement et perspectives politiques,
- Tassadit Yacin est une anthropologue, spécialiste de Monde Berbère. Enseignante-chercheur et maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).: : Le mouvement amazigh Algérien face au blocage politique et au pouvoir militaire,
- Stéphane Arami (Tunisie) : Le mouvement amazigh dans la révolution tunisienne: Analyse et perspective,
- Moussa Hiram (Libye) : Le mouvement amazigh dans la situation libyenne.
- Ahmed Benyachi, vice président de l'association Tiwizi59

Le samedi 22 janvier 2012 : 19h à 00h

Repas convivial autour d'un couscous en compagnie de la troupe de musique Amazigh AZWAG qui animera la soirée.

Voici venu le deuxième temps de notre action BDS 2011-2012 !

Nous vous invitons à vous joindre à nous le 17 Décembre, à 14h00, devant diverses grandes surfaces et centres commerciaux de Bruxelles et de Wallonie.

En cette période de préparation des fêtes de fin d'année, nous ciblerons les cosmétiques AHAVA (www.ahava.be) et les appareils électroménagers SODASTREAM (Sodaclub) (www.sodastream.be), tous deux fabriqués dans des colonies de Cisjordanie. Les produits SODASTREAM (Sodaclub) sont distribués par les enseignes Kréfel, Media Markt, Van Den Borre, Carrefour et Makro...

Tout comme le 22 Octobre, nous souhaitons démultiplier nos lieux de diffusion, vous trouverez ci-après les zones géographiques envisagées (Bruxelles, Brabant Wallon, Luxembourg, Liège, Mons-Borinage, Wallonie-Picarde, Charleroi, Namur). N'hésitez pas à proposer une localisation supplémentaire que vous jugeriez pertinente. Nous mettons à votre disposition un dépliant qui cible le boycott d'Ahava et Sodastream (Sodaclub), et qui invite le client à offrir des produits de la culture Palestinienne.

Merci d'indiquer votre participation à l'action du 17/12, avant le 13/12 par un mail à abp.bds@gmail.com, en soulignant votre lieu d'action parmi la liste ci-après. Nous vous indiquerons par retour le point de rencontre et le responsable du groupe.

En espérant que nous serons nombreux à porter le message du boycott, en faveur de la Palestine !

Solidairement, Nadia

Journée d'action globale contre le racisme et pour les droits des migrants réfugiés et personnes déplacées

Initiatives citoyennes par et pour les migrants en Belgique

A l'occasion du 18 décembre, Journée Internationale des Migrants, nos associations (Amnesty ULB, Associations des immigrants latino-américains, Ciré, CNCD-11.11.11, LDH, JAVVA, Siréas, Solidarité Universelle, PICUM) organisent, du 6 au 18 décembre 2011, une série d'événements citoyens pour informer, réfléchir et s'unir autour des migrants.

Programme des évènements :

Lundi 12/12 de 8h45 à 17h00 et mardi, 13/12 de 8h45 à 13h00

« Femmes migrantes sans-papiers en Europe :
Concilier les réalités locales et la politique de l'UE», organisé par PICUM.

Interventions de :

Pr. Marleen Temmerman - Centre International de Santé Reproductive (ICRH)

Ms Rosa Logar - Women Against Violence Europe (WAVE)

Mr Rudi Delarue □ Bureau de l'OIT pour l'Union européenne et les pays du Benelux

Au programme, trois sessions plénières et trois ateliers sur la situation des femmes sans-papiers en Europe sur les thématiques suivantes :

- i) la santé sexuelle et reproductive,
- ii) les droits sur le lieu de travail, et
- iii) la violence basée sur le genre.

Lieu : □Résidence Palace□ - International Press Centre, 155 Rue de la Loi - 1040 Bruxelles

Infos : Alexandrine Pirlot de Corbion,- alex@picum.org

<http://picum.org/en/our-work/projects/women-s-strategy/>

15 décembre 2011 - SIREAS

Depuis trois ans, Siréas asbl participe à la Journée Internationale des Migrants (18/12) en

proposant des activités permettant d'aller à la rencontre des migrants et d'autres cultures. Cette année, focus sur le printemps arabe.

17h30 □ Workshop « Les enjeux du cyberactivisme »

18h30 □ Dévernissage de « Traces de Révoltes »

Traces poétiques et insolites sur ces moments de liberté retrouvés. Un voyage à côté d'un peuple qui cherche à prolonger le rêve le plus longtemps possible.

20h □ « Laïcité Inch'Allah ! » de Nadia El Fani + débat

Grand prix international de Laïcité en 2011

La projection sera suivie d'un débat en présence de la réalisatrice et de personnalités tunisiennes. Ticket film 5euro/1,27 (art. 27).

Lieu : Théâtre Marni : Rue de Vergnies, 25 - 1050 Bruxelles

Infos : 02/639.09.82

16 décembre 2011 - soirée concerts SIREAS

20h □ Concert « Amine et Hamza M'Raihi Quartet » organisé par Siréas

Prix ticket : 8euro/1,25 (art. 27) □ Ticket PASS (film+concert) : 10euro/1,25 (art.27)

Lieu : Théâtre Marni: Rue de Vergnies, 25 - 1050 Bruxelles

Infos : 02/639.09.82

21h30 □ Concert « BooDooRoo », organisé par le Siréas

Prix ticket: 8euro/1,25 (art. 27) □ Ticket PASS (film + concert) : 10euro/1,25 (art.27)

Lieu : Théâtre Marni: Rue de Vergnies, 25 - 1050 Bruxelles

Infos : 02/639.09.82

17 décembre 2011

Assemblée Populaire + « Migrants acteurs de citoyenneté », 4ème édition du Festival artistique pour la Journée International du Migrant

Associations des immigrants latino-américains avec le soutien de l'Ambassade de l'Equateur.

15h □ Assemblée populaire

Ayant fait le constat que 15 années de lutte des sans-papiers et de ceux qui les soutiennent en Belgique, n'ont pas permis d'infléchir la politique d'immigration de la Belgique, lors de l'Assemblée populaire nous allons prendre le temps de la réflexion pour rendre au mouvement son dynamisme et des perspectives politiques.

Lieu : salle de la Jeunesse (Pl. Ste Catherine) - 38, rue Melsens - 1000 Bruxelles.

Infos : worldcharterofmigrants@gmail.com

Dès 18h, au programme :

Animation pour les enfants

Acte de commémoration de la l'Ambassade Equatorienne

Conférence : Migration Latino-américaine et son impact dans la société belge

Présentation de groupes de danse latino-américaine.

Fête latino-américaine.

Entrée libre.

Lieu : salle de la Jeunesse (Pl. Ste Catherine) - 38, rue Melsens - 1000 Bruxelles.

Infos : jmvelasquez816@hotmail.com-0478/77.49.81/ lafecbe@gmail.com- 0472/88.81.32

18 décembre 2011 : JAVVA

16h30 □ Débat-concert à l'occasion de la Journée internationale des migrants, organisé par Le groupe Migrations de l'asbl JAVVA.

Depuis maintenant deux ans, le système d'accueil des demandeurs d'asile connaît une crise sans précédent. Alors que les demandes d'asile sont bien moins nombreuses qu'au début des années 2000, l'Etat se retrouve dans l'incapacité d'offrir un accueil minimal à ces populations. Quelles sont les origines et les conséquences de cette crise ? Quelles solutions peuvent être envisagées ? La Belgique est-elle trop généreuse ?

Programme :

16h30 - Pot d'accueil

17h00 - Débat « Crise de l'accueil □ la Belgique est-elle trop généreuse ? ». Intervenants :

Alice Poncelet, chercheuse au Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations

Stephane Heymans, Responsable Missions belges à Médecins du Monde

Thomas Mitevoy, avocat à Progress Lawyers Network
19h00 - Concert Dan-T et Bird Soul District
Le bar (+ petite restauration) restera ouvert pendant toute la durée de l'évènement.

Lieu : La Boutique Culturelle - Rue Van Lint, 16 - 1070 Anderlecht
Infos : migractifs@javva.org- www.javva.org

21 décembre 2011: Réunion publique Migreurop

9h30 □ Réunion publique Migreurop « Détenzione, expulsion, externalisation des contrôles migratoires, Frontex, surveillance maritime, accords de réadmission... Ingrédients de la politique européenne d'asile et d'immigration »
Le réseau Migreurop présentera au cours de cette réunion publique ses principales activités pour l'année 2012 autour de ces thèmes et fera une présentation de son rapport annuel 2010/2011 : « Aux bords de l'Europe, l'externalisation des contrôles migratoires ». Organisé par le CNCD, le Ciré et la Ligue des droits de l'Homme (membres du réseau Migreurop)

Lieu : CNCD-11.11.11 □ 9, quai du Commerce à 1000 Bruxelles
Infos : Cécile Vanderstappen - cecile.vanderstappen@cncd.be - 02 /250.12.61

- 1 <http://globalmigrantsaction.org/index.php?mysection=Francais>
- 2 www.wcm-cmm.org
- 3 <http://world-pass.info/>

Archives Dounia News

Semaine en cours : <http://www.dounia-news.com/>
Archives thématiques : http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php
Editoriaux : <http://akhbardounia.wordpress.com/>

[Maroc](#) [Belgique](#) [Europe](#) [Agenda](#)

[Top](#)

Message envoyé par Splio Free
Ce message a été envoyé par abdeslam.sarie@telenet.be à
veerle.solia@amsab.be.
Pour vous désabonner, cliquez sur ce lien : [désabonnement](#).
Splio Free, la solution simple et gratuite pour votre newsletter.

